



Concours de dessin pour tous

« Dessine-moi les Jeux Olympiques de Paris 2024 »

Règlement

Article 1 - Présentation

A l'occasion de l'Olympiade Culturelle de Paris 2024, la médiathèque intercommunale et le service sport intercommunal organisent un concours de dessin sur le thème des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Les participants, répartis en 3 catégories, devront déposer un dessin (technique au choix) sur papier au format A3 maximum à la médiathèque Place Jules Méline, Remiremont) pendant les heures d'ouverture. La technique de réalisation est libre, pourvu que le thème et le format de l'œuvre soient respectés.

Les dessins lauréats (1 par catégorie) se verront intégrés à une fresque géante réalisée par l'artiste graffeur SAKEW (<https://www.sakew.fr/>) sur les murs du local du club de canoë-kayak GESN situé au stade des Perrey à Saint-Nabord.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte aux amateurs. Les participants seront répartis en 3 catégories :

- Œuvre individuelle
- Œuvre collective
- Œuvre scolaire

La participation des enfants dans la catégorie « œuvre individuelle » est conditionnée par l'autorisation parentale disponible à la fin de ce règlement et complétée par les parents.

L'inscription à la médiathèque n'est pas obligatoire pour participer.

Ce concours est interdit aux artistes-peintres professionnels, aux membres du jury et au personnel de la médiathèque.

Article 3 – Respect du thème

Les œuvres proposées par les participants devront comporter **2 éléments essentiels** :

- La notion de grande fête mondiale du sport olympique et paralympique à Paris en 2024
- Les 3 valeurs essentielles de l'olympisme : excellence, amitié, respect

Article 4 – Dispositions pratiques

Chaque participant déposera à la médiathèque un et un seul dessin réalisé sur papier au format A3 maximum. **Au dos** de l'œuvre candidate, le participant devra indiquer :

- Un titre personnalisé,
- L'identité du candidat (NOM Prénom), son adresse, son mail et son numéro de téléphone,
- La catégorie pour laquelle il participe

Tout élément manquant pourra entraîner l'annulation de la participation.

La remise du dessin devra impérativement avoir lieu **au plus tard le samedi 16 mars 2024**. Aucune participation ne sera acceptée après cette date.

Les dessins devront être réalisés à la main en utilisant une ou plusieurs techniques d'art plastique au choix.

Article 5 – Dispositions juridiques

Les candidats certifient sur l'honneur qu'ils sont bien les auteurs des dessins remis et ne réalisent pas de copie.

En participant au concours, le candidat autorise de facto la médiathèque à utiliser sans limitation et sans contrepartie l'œuvre transmise (notamment pour une exposition ainsi qu'une diffusion en ligne sur le portail web, la page Facebook et Instagram).

Les organisateurs se réservent le droit de rejeter tout dessin qui présenterait un caractère manifestement injurieux, raciste ou obscène, ainsi que toute tentative de publicité commerciale.

Article 6 – Jury et prix

6.1 Vote du Public

Au terme d'une première sélection, 30 dessins respectant tous les critères énoncés précédemment seront retenus par les membres du jury (10 par catégorie).

Ils seront exposés à la médiathèque intercommunale Le Cercle à Remiremont **du 02 avril au 18 mai 2024**.

Ils seront également visibles sous la forme d'un diaporama diffusé dans chacune des autres médiathèques du réseau, à Eloyes et Le Val-d'Ajol, pendant leurs horaires d'ouverture habituels.

Au cours des premières semaines de cette exposition et **jusqu'au 11 mai**, les usagers auront la possibilité de **voter** pour leur dessin préféré dans chaque médiathèque par le biais d'un bulletin nominatif unique.

